

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Budget ville – exercice 2024 – approbation de la décision modificative n°2

Séance du 25 septembre 2024

Convocation du 19 septembre 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-neuf septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

Mme Sabine Ngo Mahob par Mme Nadine Lacroix,
M. Konstantin Schallmoser par Mme Isabelle Drancy,
M. Xavier Tamby par M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 25 septembre 2024

OBJET : Budget ville – exercice 2024 – approbation de la décision modificative n°2

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D-2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu le budget pour l'exercice 2024 adopté le 28 mars 2024 et la DM 1/24 adoptée le 27 juin 2024,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Numa Isnard)

DECIDE de compléter les crédits comme suit du budget 2024 :

	BP 2024	DM 1	DM 2	Total budget 2024
Recettes de fonctionnement	52 563 000 €	203 000 €	300 000 €	53 066 000 €
Dépenses de fonctionnement	52 563 000 €	203 000 €	300 000 €	53 066 000 €
Recettes d'investissement	21 340 000 €	2 860 000 €	342 000 €	24 542 000 €
Dépenses d'investissement	21 340 000 €	2 860 000 €	342 000 €	24 542 000 €

ADOpte la décision modificative n°2 au budget de la ville, exercice 2024, mentionnée dans le tableau annexé.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Michèle L...

le secrétaire de séance

[Signature]